

# Les Echos de Saint-Ythaire

BULLETIN MUNICIPAL

NUMERO 2

Octobre 2014

## *Petit changement à noter*

A compter du mardi 04 novembre, les horaires d'ouverture de la mairie au public seront :

**Le mardi de 13 h à 16 h**

**Le jeudi de 9 h à 12 h**



## *La mairie à l'écoute*

Un interphone a été installé au rez-de-chaussée de la mairie pour permettre, à toute personne le souhaitant, de solliciter la secrétaire et (ou) le maire sans avoir à gravir l'escalier.

[www.saintythaire.fr](http://www.saintythaire.fr)

Voici le sésame pour ouvrir le site internet de la commune de Saint-Ythaire. Vous y découvrirez différentes informations sur la vie communale, les comptes rendus des réunions, les activités des associations. A consulter sans modération.

## *Le mot du Maire*

Vous avez pu constater que l'information et la communication présentent pour nous un caractère primordial. Afin de vous sensibiliser à la vie communale, il est important que vous soyez au courant de ce qui se passe dans votre village. Voilà pourquoi nous avons décidé de diffuser dès maintenant notre deuxième bulletin municipal. Vous y trouverez de nombreux articles sur l'activité du Conseil municipal mais aussi les manifestations des associations. Nous remercions tous les lecteurs qui nous ont fait part de leur satisfaction et apprécions également les suggestions qui permettront d'améliorer encore la présentation et le contenu de ces feuillets. Sachez que nous sommes à votre écoute et tâchons de satisfaire le plus grand nombre dans la mesure de nos possibilités et de nos moyens.

Bonne lecture à tous et au plaisir de vous rencontrer.

Patrick Campagne

## *On compte sur vous*

pour offrir le meilleur accueil à Mme Nathalie DUMONT qui a accepté, cette fois encore, d'être l'agent recenseur de la commune. Elle assurera le recensement de la population de Saint-Ythaire entre le 15 janvier et le 14 février 2015. Une nouveauté : la possibilité de se faire recenser via internet.

## *Seconde réunion publique*

*à propos du PLU*

***le jeudi 20 novembre à 18 h 30 (salle communale)***